

## Compte rendu de la réunion du 29 juillet 2019

Présents : 11 conseillers.

Absents : M. Paule Maligne – Isabelle Vialle – Léon Goudal – Grégory Pascarel.

Date de convocation : 19 juillet 2019

Secrétaire de séance : Evelyne Boyer

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Demande de subvention : renouvellement partiel du TBI : Monsieur le Maire explique que l'équipe enseignante l'a informé que le vidéo projecteur de la classe CP/CE1 ne fonctionne plus. Elle va candidater au dispositif « écoles numériques » en vue du renouvellement de ce matériel. Le devis est de 1 110 €. Une subvention de 50% peut être accordée au titre de la DETR. Le conseil municipal accepte le devis et mandate le Maire pour déposer une demande de subvention auprès de M. le Préfet de la Corrèze dans le cadre de la DETR. Le coût, à charge de la commune sera de 550€. Accord unanime.

Revalorisation des rémunérations des agents permanents contractuels : renouvellement du contrat de l'agent d'accueil de l'agence postale pour 24 heures hebdomadaires : grade d'adjoint administratif, indice brut 351. Accord unanime.

Création d'un poste d'agent de maîtrise par promotion interne : Monsieur le Maire propose que, suite à cette promotion interne, le conseil supprime le poste d'adjoint technique principal 2ème classe et ensuite crée un emploi d'agent de maîtrise à temps incomplet soit 30h18 mn hebdomadaires. Le tableau des effectifs sera modifié à compter du 1er décembre. Avis favorable du conseil.

Photocopies pour les associations : sur proposition de G. Petit, le conseil décide de facturer les photocopies aux associations: tarifs : 0,01€ en N&B – 0,07€ couleur. Rappel : les associations doivent fournir le papier. La facturation sera faite à l'année.

Convention entre les communes de Vignols, St Solve et Lascaux : Participation aux frais de fonctionnement de l'ALSH le mercredi matin : l'ALSH accueille des enfants des 3 communes et bénéficie d'aides de la CAF et de la MSA mais aussi d'aides supplémentaires dans le cadre du plan mercredi. Malgré ces aides et les participations des familles, un reste à charge pour la commune est constaté. Suite à une rencontre entre les 3 maires, il est proposé de répartir les charges restantes entre les 3 communes au prorata des enfants fréquentant l'ALSH le mercredi matin. M. le Maire présente au conseil le projet de convention qui doit être validé par les 3 conseils municipaux. Après lecture, le conseil autorise le Maire à signer cette convention qui prendra effet à la rentrée 2019-2020.

### Questions diverses

\*Demande d'un habitant pour une autorisation de coupe de bois d'acacias en face de la route du Colombier à Lardalier : accord du conseil

\*Création d'une caserne de pompiers à Pompadour : le projet va bientôt voir le jour. Les communes dépendantes de cette caserne devront participer financièrement au prorata du nombre d'habitants : 199 habitants desservis pour Vignols

\*Numérotations dans les villages : commande de panneaux et plaques passée chez le fournisseur .

\*Chapiteaux : le plus grand a été monté et validé par la commission de sécurité. L'employé communal est chargé de la vérification de l'installation. Un règlement sera signé par le Maire et les associations utilisatrices. Des conditions strictes de montage et utilisations devront être respectées. L'association utilisatrice devra être couverte par une compagnie d'assurance.

\*Transport scolaire : la présidente rappelle que, à ce jour, seulement 31 enfants sont inscrits pour le transport.

\*Utilisation des panneaux d'affichage : Le Maire rappelle que les employés communaux n'affichent que ce qui concerne la vie communale : réunions du conseil, invitations etc... Les associations peuvent, elles aussi, y faire paraître leurs manifestations à charge pour elles de s'occuper de l'affichage.

\*Site de Vignols : la mise à jour est faite par F. Prodel.